



# Vivre à Arbin



Travaux

Travaux nouveaux

Lettre 23.

Bien cher Albinus,

Récemment des travaux ont été effectués au Prieuré sur un terrain appartenant à la Commune. Photo ci-dessous. De quoi s'agit-il ? Au bas de cette parcelle pentue, un grillage a été installé entre deux propriétés, le long de la voie ferrée avec un portillon fermé à clef. Ces travaux ont été réalisés par la société Eiffage avec qui, je te le rappelle, la Commune a décidé d'utiliser la procédure du marché à bons de commande (voir ma lettre N°6).



Plusieurs questions me viennent à l'esprit :

Pourquoi un grillage à cet endroit ? Il n'y en a jamais eu, et le lotissement ne date pas d'hier, alors à quoi sert-il ? Est-ce une demande des habitants de ce lotissement ? Si la réponse est oui, la Commune prend le risque d'avoir à répondre favorablement à d'autres demandes. Espérons ne pas devoir installer du grillage tout le long de la voie ferrée qui traverse le village !

C'est vrai que si ce dossier avait été évoqué dans les « Questions diverses » du Conseil je ne me poserais pas la question ! Si l'on souhaitait clôturer ce terrain communal le grillage n'aurait-il pas du se trouver en haut ? Sans compter que la pose aurait été facilitée...

Enfin une remarque, la qualité du travail n'est pas « top » loin s'en faut ! Les jambages ne semblent pas adaptés si l'on en juge par la verticalité des poteaux, l'ensemble n'est pas stable et de ce fait la porte bien que fermée à clef s'ouvre sans problème, le grillage n'est pas tendu. On accepte un tel travail ? Combien a bien pu nous coûter cette affaire ? Vas savoir ? Les agents techniques de la Commune n'auraient-ils pas pu se charger de ce chantier, eux qui ont fait de très belles choses plus compliquées ? Peut-être le saurons nous dans le prochain bulletin ?

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Mai 2010